Délibération n° 2014.02.19.30

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Février 2014

Date de la convocation 12 Février 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT

PRÉSENTS : **M. CAZORLA Alain, Président de la séance** **ASPIRAN :** M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, M.CAUSSEL Jean-Louis, M.SAGNES Bernard, **CABRIERES :** M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, **CANET :** M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, **CEYRAS :** M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, **CLERMONT L'HERAULT :** M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, **LACOSTE :** M.VENTRE Philippe, **LIAUSSON :** M.BETZ Bruno, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, **MERIFONS** : M.VIALA Daniel, **MOUREZE :** M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, **OCTON :** M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, **PAULHAN :** M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre, **PERET :** M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, **VALMASCLE :** Mlle VALENTINI Martine, **VILLENEUVETTE :** M.VIDAL Eric.	***PROCURATIONS :*** M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.GAIRAUD Francis, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine

Objet : Création de trois postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire sur depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140220-2014-02-19-30-DE
Date de télétransmission : 21/02/2014
Date de réception préfecture : 21/02/2014

La Communauté de Communes du Clermontais est éligible à ce type de contrat. Cette démarche nécessite un engagement à former la personne en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales, des allocations familiales et du centre de gestion.

Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil communautaire de créer 3 emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- Le recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le pôle aménagement du territoire- service SPANC et y exercer les missions de contrôle et de conseil aux particuliers dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (tuteur F.BRES). Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 3 ans.

- Le recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le service petite enfance - crèche de Canet pour y exercer les missions d'assistante d'accueil petite enfance (tuteur S. GUILLEMARD). Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 3 ans.

- Le recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le service petite enfance - crèche de Canet-cuisine centrale pour y exercer les missions de second de cuisine (tuteur S.PECHARD). Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 3 ans.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de créer 3 postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.